CANDIDATS.

POUR MAIRE:

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. A. D. CROSSMAN, est candidat pour la place de Maire, à la prochaine élection, et sera soutenu par la
Masse des Votans.

Messrs. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que M. E. MONTEGUT, le maire actuel, est candidat à cette même place pour la prochaine élection.

POUR RECORDER:

FRÉDÉRIC BUISSON sera soutenu sans distinction de partis comme Recorder de la Première Municipalité, par un grand nombre de votans *Whigs et Democrates*.

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que M. JOSEPH GENOIS est candidat pour la place de *Recorder* de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
Un grand nombre de Votans.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur
Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
SES AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille, - Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qui recevra le vote unanime de
Tous ses amis.

CONSEIL-GÉNÉRAL
CANDIDATS DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.
GUSTAVE CRUZAT — FELIX MANENT
THEODORE ZACHARIE — LOUIS SURGI

POUR ALDERMAN:

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer que M. LUCIEN HERMANN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer que M. RICHARD HAGAN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer que M. JACKSON DU PLESSIS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer que M. F. SHIELDS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

[illegible] second district première Municipalité
EDWARD FORSTALL

M. l'Editeur, Veuillez annoncer que M. P. [illegible] sera soutenu comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter au Conseil le second district de la Première Municipalité, par
UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer M. J. L. [illegible] comme candidat à la place d'Alderman du 2me District de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer le Dr. THOMAS comme candidat pour représenter le second district au Conseil de la première municipalité.

M. l'Editeur. Veuillez annoncer M. AUGUSTE BRUSLÉ, comme candidat à la place d'Alderman du 3me District de la Première Municipalité.

M. l'Editeur. Veuillez annoncer que M. L. CERLEJOLLES est candidat comme Alderman du troisième district de la Première Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS SURÉ comme candidat à la place d'Alderman pour le quatrième district de la Première Municipalité.

M. l'Editeur de l'Abeille
Veuillez annoncer M. E. GIQUEL, comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter le 4me district de la première municipalité.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer MM. EMILE WILTZ et ADOLPHE DUPRÉ, comme candidats pour représenter le cinquième district, première Municipalité, dans le Conseil de Ville.
Majorité.

M. l'Editeur. Veuillez annoncer que M. J. B. CRUZAT est candidat à la place d'Alderman pour représenter le 1er District au Conseil de ville de [illegible]
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

M. l'Editeur de l'Abeille. Veuillez annoncer M. [illegible] LIVAUDAIS, comme candidat à la place d'Alderman pour représenter le quatrième district de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur. Veuillez annoncer dans votre journal que le ticket ci-après sera soutenu par les électeurs de la 3me municipalité
PREMIER DISTRICT
FERGUS GARDERE
C. A. BONNEVAL
DEUXIÈME DISTRICT
JOHN SHELTER CALDWELL
C. A. LELE
TROISIÈME DISTRICT
ALBERT PIERNAS, Jr.
E. WILTZ
QUATRIÈME DISTRICT
GEO. MAHÉ

POUR GREFFIER:

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer dans votre estimable journal JOHN WATKINS Esq. est candidat pour greffier d'une des Cours de District qui seront instituées sous peu.
DES AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer M. RENÉ HUBERT BENET comme candidat pour la place de Greffier d'une des cours de district qui seront créées par la Constitution.

M. l'Editeur.—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, M. MARTIN DURALDE, notre ancien concitoyen, pour la place de greffier de l'une des Cours de District.
PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer M. WILLARD comme candidat à la place de Greffier de une des Cours de District qui doivent être créées par la [illegible] actuelle, d'après la Constitution.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*
Veuillez annoncer que M. LOUIS J. COIRON est candidat pour la place de Greffier dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. L. BIENVENU est candidat pour la place de Greffier de l'une des Cours de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIERE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille, voudront bien annoncer dans leur journal W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de
TOUS SES AMIS.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
NOMBRE D'AMIS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District.
PAR SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. PIERRE MONTREUIL BERTIN sera soutenu comme candidat à la place de greffier d'une des Cours de District.
PAR SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL, est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme Greffier d'une des Cours sous la nouvelle Constitution; il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE, est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 90, Nlle. Orléans.
21 fev—1an — L. A. GUILHEMAIS, Agent.

L. M. RICHARDE, importateur de marchandises sèches, et modes en gros, No. 33, rue de la Douane. 10 nov

WILLIAM DAVIDSON & Co., agens en coton et négocians commissionnaires, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

---

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA 1ère MUNICIPALITÉ.
Séance [illegible] 9 Mars 1846.

Ordonnance concernant les animaux épaves dans les limites de la [illegible]

Art. 1er. [illegible] de la Municipalité [illegible] la présente ordonnance, il sera [illegible] pour l'espace d'une année, un gardien des animaux épaves, qui devra conduire ou faire arrêter [illegible] tous les animaux errants dans les lieux ci-après désignés:

Dans cette partie du 1er district compris entre les rues de la Levée, Esplanade, St. Avid, Champs-Elysées et Claiborne.

Dans cette partie du 2d. district compris entre les rues de la Levée, Champs Elysées, Joséphine et Enghien.

Dans cette partie du 3me. district comprise entre les rues de la Levée, Enghien, Bons Enfans et Indépendence.

Dans cette partie du 4me. district comprise entre les rues Claiborne et Esplanade, le Chemin du Bayou, le Chemin de Gentilly et la rue de la Harpe.

Art. 2. Tout propriétaire d'animaux ainsi arrêtés sera passible d'une amende de $2 par tête, dont la moitié sera au profit de la municipalité et l'autre moitié au profit du dit gardien.

Art. 3. Il sera du devoir dudit gardien d'entretenir à ses frais des écuries convenables pour y tenir les dits animaux, et en outre de l'amende précitée, il sera alloué audit gardien une somme de $15 par mois, et les propriétaires des animaux arrêtés en vertu de cette ordonnance paieront audit gardien la somme de quarante cents par jour pour la nourriture de chacun des animaux conduits aux épaves, lesquels devront être nourris en conséquence.

Signé, G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 14 mars 1846.
Signé, E. MONTEGUT, Maire.
Pour copie conforme,
16 mars — G. LE GARDEUR, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA 3ème MUNICIPALITÉ.
Séance de lundi 9 Mars 1846.

RESOLU que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances relatives aux animaux épaves dans les limites de cette municipalité, sont et demeurent abrogées.

Signé, G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 10 Mars 1846.
Signé, E. MONTEGUT, Maire.
Pour copie conforme,
16 mars — G. LE GARDEUR, Secrétaire.

RICHARD HAGAN—A. SIDNEY ROBERTSON, ALEX. STUART.
RICHARD HAGAN & Co.
NÉGOCIANS COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL,
EN GROS ET EN DETAIL,
6 mars—30 — No. 13, Canal Street Row.

LES soussignés informent les Dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France et du Nord, les marchandises suivantes, et qu'ils les vendront à des prix très modérés.
Jaconats nouveauté, bareges, balzorines, batiste d'Ecosse, desonde, indiennes claires, linon soie, ombrelles des formes les plus nouvelles, se fermant seules, organdi blanc, bleu et rose, mousseline Suisse unie, à raies, à carreaux et à fleurs, gants et mitaines en filet, gants de peau, première qualité, toile de Paris, jaconas et nansou blanc, mouchoirs de batiste uni, à ourlets rivières et garnis, rubans mode pour chapeau et ceintures, chapeaux de paille.
Aussi—en mains, un grand assortiment de toile d'Irlande pur fil, à l'usage des familles.
DAVID & CHAPUS,
9 m — Encoignure Conti et Chartres.

Charbon de Pittsburg à 80 cents le baril,
(RENDU).
LE soussigné offre de vendre à domicile du charbon de Pittsburg, première qualité et sans poussière, à quatre vingt cents le baril, à vendre à la volonté des acheteurs, de deux à dix barils [sans frais de charroi].
A vendre en outre, [en gros] un chaland contenant 2500 barils de charbon, à un prix très modéré.
Aussi: 500 barils charbon convenable aux forgerons, et 125 barils de chaux de Thomaston.
J. FELIX COLBUS,
9 mars—12 — 180, rue Toulouse.

Charbon à cinq escalins le baril.
UN chaland chargé de Charbon supérieur, est actuellement en déchargement sur la Levée, en face du chemin à coulisses de Pontchartrain. On le vendra à cinq escalins, à prendre non moins de dix barils. 7 mars—

Charbon de Pittsburg à une piastre.
CHARBON de Pittsburg, passé à la crible, à l'usage des familles à une piastre le baril, délivrable à domicile sans frais de charroi.
ROBT. MURPHY, 98, Vieux Bassin,
6 mars — ou 94, Vieille Levée.

A VENDRE à des prix réduits pour clore diverses consignations.
2 caisses étoffe à moustiquaires blanche et à carreaux, 10 yards à la pièce; 4 balles do unie et écrue; 4 caisses Brabants ayant droit au drawback; 4 caisses fil à coudre pour tailleurs, patenté; 6 caisses listons fil, ayant droit au drawback, 4 caisses toile à drap 5[4], 6[4], 10[4] et 12[4], 9 caisses mousseline blanche assortie; 1 caisse cols brodés; 2 caisses linge de table en fil, 5 caisses mouchoirs de batiste, 2 caisses mouchoirs madras; 5 caisses coutil uni et de fantaisie, à vendre par — SMITH BRYAN,
9 mars — 20, Douane

HUILE—20 barils huile de Tanneurs, 15 do huile de blanc de baleine, d'hiver épurée, à vendre par
9 mars — SMITH BRYAN, 20, Douane

CHALS! CHALS!—Le soussigné vient de recevoir 1 caisse de chals et d'écharpes riches, pour printemps, savoir: chals de crêpe blanc, chals de barège; do chals en dentelle 10[4] étoffes en barège blanches et de couleur, écharpes noires en soie.—Aussi, un grand assortiment de collerettes et bonnets en mousseline brodée et en dentelle.
14 mars — M. E. DAVOCK, 36, Chartres.

ABSYNTHE—Véritable absinthe suisse de première qualité, à vendre par
14 mars — F. PERRET, 48 Bienville

KIRSCH—Véritable kirsch de la Forêt Noire, à vendre par
14 mars — F. PERRET, 48, Bienville

CHAMPAGNE première qualité, à vendre par
14 mars — FK. PERRET, 48, Bienville

A VENDRE par les soussignés—6 caisses toile d'Irlande, pur fil, à l'usage des familles, 2 do toile de Paris, 1 do mouchoirs batiste fil, 1 do coutil français, nouveauté, 300 M. aiguilles de Warren, [illegible] jaconat français, nouveauté, 20 cartons dentelles, différentes largeurs.
DAVID & CHAPUS, 33 Chartres.

A vendre pour cause de départ.
UNE très jolie pendule pour salon, genre moderne, avec coupes et candélabres, formant l'assortiment de la garniture; une belle glace premier choix, et un jeu magnifique de papier à tapisserie pour salon, chambre à coucher, salle à manger et cabinet.
Ces objets viennent d'être reçus par le navire Meguntic(o)ok du Havre, et sont offerts en vente au prix coûtant pour cause de départ, s'adresser à
13 mars — FORCADE & Co. 13 Canal

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI, CHEZ E. LAVENERE, pharmacien, encoignure Casacalvo et Français 3me Municipalité. 13 mars—30

LIQUEURS—4 fûts eau de vie allemande, 10 huitièmes 5 fûts [illegible] de la marque Seignette, en débarquement du navire Wabash, à vendre par
13 mars — ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SUCRE DE LA HAVANE—Jaune, reçu par le brick Empresario, à vendre par — R. CAHUZAC,
13 mars — 34 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Différentes marques, regalias et millars, à vendre par
13 mars — R. CAHUZAC, 34 Vieille Levée

CHAMPAGNE—60 paniers Cordon Vert, 60 do marque de Lorme, à vendre par
13 mars — R. CAHUZAC, 34 Vieille Levée

MERINOS français—3 caisses de différentes qualités, dernièrement reçues par les navires du Havre, à vendre à bas prix par — R. CAHUZAC,
13 m — 34, Vieille Levée

CHAPEAUX LATANIER—30 caisses, en magasin et à vendre par — FROST & Co,
13 m — 10 Magasins

CHAPEAUX—300 caisses comprenant un assortiment complet adapté pour la saison, tels que Chapeau soies Castor, et poil ras, à vendre par — FROST & Co,
13 m — 10 Magasins

CHAPEAUX de Toile cirée—10 caisses, à vendre par
13 m — FROST & Co, 10 Magasins

THE—1500 paquets Impérial, Poudre à canon Souchong, Young Hyson, et Pouchong, en caisses et demi. Aussi en boîtes de 6, 12, 15 et 14 livres, à vendre par
13 mars — ROBERTS & HALL, 75 Magasins

OLIVES VERDALES—25 caisses nouvellement reçues de Boston, à vendre par — LOREILHE & Co,
7 mars — Encoignure Royale et Douane

CHAMPAGNE CORDON ROUGE—50 paniers, reçus directement de MM. Lanson père et fils, de Rheims, par le navire Queen Victoria, du Havre, à vendre par
LOREILHE & Co,
7 mars — Encoignure Royale et Douane

BARRIQUES VIDES DE VIN DE BORDEAUX—100 en bon ordre, à vendre par — LOREILHE & Co,
7 mars — Encoignure Royale et Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—58 caisses, en débarquement du navire Tyrian, formant un assortiment complet de marchandises de saison, de première qualité, à vendre par — G. W. DUNBAR,
3 mars — 30 rue de la Douane

EN magasin et à vendre par le soussigné:
25 quarts de pipe cognac de preuve.
30 huitièmes do do.
30 barils madère. — S. V. BARRETT,
3 m — 28 Vieille Levée, et 21, Gravier.

EN magasin, &c—3000 caisses vins de diverses marques à $2 1[2]; 1500 caisses do 24 demi bouteilles à la caisse, à vendre par
3 mars — S. V. BARRETT.

JACONATS Français.—Le soussigné vient de recevoir, 10 caisses Jaconats français, à la dernière mode; 3 dito organdy et 2 dito ginghams français. Ces marchandises seront vendues à des conditions très avantageuses.
9 fev — D. H. HOLMES, 22, Chartres.

RIZ.—30 tierçons, à vendre par
11 mars — WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

CHANGE sur Boston, à vendre par
11 mars — RICKER & PEARSON, 62, Camp.

TOILE A VOILE de Russie—30 pouces de large, en magasin et à vendre par
11 m — LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

VIN DE VOLNAY—12 caisses à vendre à bas prix pour clore une facture, par
11 m — LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par
11 m — LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

TOILE à Voile de Coton, de la manufacture de Paterson, N. J. 22 pouces et 44 pouces de large, en débarquement du navire Charlemagne, à vendre par
11 m — LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

EAU DE VIE de Cognac—Vieille Eau de vie de Cognac, "Castillon", à vendre en magasin, par
11 m — LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

CAFE Havane—69 sacs fin vert, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.,
1 m — 34, Tchoupitoulas.

LIMONS—En caisses, de qualité supérieure, à vendre par — WYLIE & EGANA,
10 mars — 52 Bienville

DIVERS—600 barils chaux du Missouri; 50 caisses chandelles stéarine, 600 balles et rouleaux corde et toile d'emballage, 50,000 Regalia [illegible], 35 caisses tabac à chiquer [illegible] 200 [illegible] paquets tabac à fumer, à vendre par — BUDDECKE, WOODS & Co.
10 m — 92, Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—18 caisses.
Cigares do, marque la Fragancia, 25,000
Guava, pâte et gelée, 4 barils
Confitures assorties, 10 caisses
Vin sec d'Espagne, 4 barils
En débarquement du brick Empresario, à vendre par
10 mars — B. VALLS, 26, Commune.

TOILE A DRAPS—De 10 et 12 quarts de large, d'une qualité très recherchée, à vendre par
NORTH & BROTHERS,
9 m — Encoignure Magasins et Commune

LASTING NOIR—Un petit lot de Lasting noir, de diverses qualités, de la plus commune à la plus fine, à vendre par — NORTH & BROTHERS,
9 m — Encoignure Magasins et Commune

DIVERS—3000 galons huile épurée de blanc de baleine, d'hiver, et de printems, 4000 galons huile de baleine do do, 4000 do raffinée do do, 1000 galons huile de lin crue et bouillie, 75 barils huile de tanneurs 1ère qualité, 70 barils huile de graisse d'hiver, 300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 300 do do marque de l'étoile, 200 caisses chandelles de composition, 500 caisses savon de Boston, extra No. 1, 1000 barillets clous assortis de grandeurs, 800 barillets blanc de plomb No 1 extra pur, 160 caisses thé poudre à canon et Impérial, 30 demi do Pouchong, à vendre par — LEONARD STURTEVANT,
24 fev — 19, Vieille Levée

MAQUEREAUX—50 demi barils maquereaux No. 2, à vendre par — RICKER & PEARSON,
4 mars — 62 Camp.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Magnolia, 92,000 cigares de la Havane, Regalias, Nudia Regalias, Londus, Imperiales, Cazadores et Millar. En magasin, d'importations antérieures, un assortiment complet de différentes marques, à vendre par
11 nov — HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale

CIGARES DE LA HAVANE—45,000 Regalias, Flores [illegible], Grata, Europa, Diana et Aurora, en débarquement du brick Thos. Street, à vendre par
7 fev — HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

DIVERS—Sucre raffiné de Boston, [illegible] Epices, Gingembre, [illegible] Café de Java, à vendre par [illegible]

AVANCES—[illegible]

[illegible] composé principalement [illegible] par Charlevoix—3 vol.
Voyage en Louisiane du Père Laval, 1708, 1 vol. in-4o;
Journal Historique du dernier voyage de M. de la Salle en Louisiane, par Joutel, avec carte, 1 vol. 1713;
Mémoires Historiques sur la Louisiane, Dumont, 2 vol.
Histoire de la Floride, par l'Inca Garcillaso de la Vega, 2 vol.;
Relation de la Louisiane par Hennepin et autres, 1720;
Histoire de la Louisiane, par le Lepage DuPratz, 3 vol. 1758;
Ensayo Cronologico para la Historia general de la Florida (sommaire de l'Histoire de l'Amérique du Nord) par D. Gabriel de Cardenas y Cano, Madrid, 1723, in folio;
Histoire du traité de paix de Ryswick, manuscrit;
Voyage en Louisiane par Bossu, 2 vol. 1768 et '78;
Voyage en Louisiane par Robin, 1807, 3 vol.;
Vue des provinces de la Louisiane, 1803, 1 vol.;
Voyage dans les deux Louisianes par Perrin Dulac, 1805;
Voyage à la Louisiane par Baudry des Lozieres, 3 vol. 1802 et 1803;
Itinéraire des français en Louisiane, par Dubroca, 1802;
Voyage à l'Ouest des Alleghanys, 1804, par Michaux;
Voyage dans l'Amérique Sept., par Chastellux, 1780 à 82;
Recherches Historiques sur les Etats-Unis, et Observations sur la Virginie par Jefferson, 1788, 3 vol.;
Barbé Marbois, Histoire de la Louisiane et du traité de cession.
Histoire des Etats Unis, par Arnold Scheffer.
Aventures de Robert Chevalier de Beauchêne dans la Nouvelle France, 1795, 3 vol.;
Thierry, Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, Lettres sur l'Histoire de France et dix ans d'études historiques;
Mignet, Histoire de la Révolution française;
Muller, Histoire Universelle;
Segur, Histoire Universelle, Miltot, do;
Mezeray, Histoire de France, 4 vol. 4o;
Robertson, Histoire de l'Amérique;
Thibodeaux, Histoire du Consulat et de l'Empire;
Laborde, Itinéraire en Espagne, avec atlas;
Guizot, Essai sur l'Histoire de France, et Histoire de la Civilisation;
De Pradt, Mémoires sur l'Espagne;
Laujon, Expédition de St.-Domingue;
Tissot, Histoire des Guerres de la Révolution;
Jean Froissart, Chroniques sur l'Histoire de France.
C. Malo, Histoire d'Haïti;
Loeve Veimars, Chronologie Universelle;
Barthélemy, Voyage d'Anacharsis;
Roux de Rochelle, Histoire et description des Etats Unis, avec gravures;
Voyage dans les deux Amériques, avec gravures;
De Barante, Histoire des ducs de Bourgogne;
Bignon, Œuvres diverses;
Vie privée de Louis XV, 4 vols.;
Balby et Mitchell, Géographie—divers atlas.
Bouillet, Dictionnaire d'Histoire et de Géographie;
Géographie et description de Paris, 5 vols.;
J. B. Say, Traité d'Economie politique; Arnould, Isard, Blanqui, Sismonde de Sismondi, Malthus, Michel Chevalier, &c.
De Tocqueville, Azais, Jefferson (mélanges), Benjamin Constant, Mirabeau, Dupuis, Volney, Platon, Charron, Pascal, Lamennais, Machiavel, Charles Dupin, Voyage dans la Grande-Bretagne, avec cartes; La Reybaud, étude sur les Réformateurs, Paul Louis Courrier.
Rousseau, Voltaire, Montaigne, Cervantes, Rabelais, Molière, Beaumarchais, Racine, Cicéron, Boileau, Fénelon, Bossuet, Bernardin de St.-Pierre, [illegible] et Labruyère; Testament politique de Colbert; La logique de Port Royal; la Grammaire des grammaires; Victor Hugo; le Compère Mathieu; Lafontaine; le Dictionnaire de l'Académie; Boiste; Dictionnaires Anglais et Espagnols; Théorie du Calendrier, &c.
—Moreau's Digest; Russell, on Crimes; Starkie, on Evidence; Blackstone; Chitty on Bills; Livingston's Codes; Cooking Laws of the U. S.
Merlin, question de droit; Code Civil, annoté in 4o. Paillet, droit français; Code de Commerce; Locré, esprit du Code Civil, Toullier, Commentaires sur le Code Civil, Pothier, Œuvres complettes; Domat; Institutes avec traduction par Ducaurroy; Caïus, Lettres sur la profession d'avocat avec bibliographie; Ferrière, Histoire du droit Romain; Burlamaqui; Beccaria; Vattel; Bentham; Montesquieu, Coutume de Paris; Ortolan, cours de Législation comparée, Bulletin des lois de 1789 à 1840, &c.
Pour vendre cette bibliothèque en bloc, on serait disposé à faire un sacrifice considérable.
S'adresser au bureau de l'Abeille. — 17 mars

LE soussigné vient de recevoir par le navire Meguntic(o)ok, du Havre, ainsi que par différens navires venus de divers ports des Etats Unis, les articles suivans qu'il offre à vendre à des prix excessivement modérés pour du comptant:
Merinos noir uni triple chaine, pour redingottes,
Merinos non façonné, dernier genre pour pantalons,
Pique blanc, dito en couleur, qualités assorties,
Jaconat imprimé nouveaux dessins,
Balzorine, Organdi, Palmiriennes, et tissu Marquise,
Mouchoirs batiste uni, dito avec ourlet à jours,
Mouchoirs batiste brodés garnis en valenciennes, mouchoirs chollet; parapluies pour hommes, et demi parapluies pour dames; bas de soie, noirs; dito floselle;
Gants soie, noirs; dito floselle; dito filet,
Mitaines filet, noires et blanches; crêpe noir et blanc,
Echarpes barège, noires: dito en mousseline laine,
Voiles barège, noirs et verts,
Voilettes, dentelle France et Bruxelles, noires et blanches
Desindes ou guinghams, français et écossais.
Bretagne, platilles, toile d'Irlande, Toile de Paris et cotonille, toile à drap de 9[4] et 12[4], et russie blanche,
Indienne Merimack bleu indigo,
Dito fond blanc pour le printemps,
Mousseline suisse unie, dito à carreaux,
Mousseline brodée au tambour et aux crochets, pour rideaux, bobinet à moustiquaire, uni et à carreaux,
Pitre de Manille, pour jupes; crinoline en pièces pour jupes, jupes crinoline, toutes faites de 5 lés,
Damiers à carreaux rouges et bleus pour rideaux,
Barege noir et vert en pièce, barège imprimé pour robes
Perkale blanche depuis $1 25 la pièce jusqu'à $4,
Perkale à doublure en couleurs assorties,
Lasting ou prunelle noirs et en couleurs,
Services de table, damassés et unis, serviettes blanches et grises, [illegible] de Russie, dito œil de perdrix,
Imitation mouchoirs madras; mousseline laine, noire en 3[4] et 6[4], étamine et alpaca noir,
Coutil fil blanc, dito en couleurs; toile grise, et coutil gris; pommade et crème de Perse.
Ainsi qu'une infinité d'articles trop longs à détailler.
16 mars — D. B. MACARTY, 298 Bourbon

Marchandises Sèches.
FETTER & BOYD,
No. 70, RUE GRAVIER,
VIENNENT de recevoir un très grand et élégant assortiment de Marchandises de Printems, d'un nouveau goût, telles que
Linons, jaconat de fantaisie, mousseline imprimée, balzorine, gingham mousseline, barège noir et de fantaisie, indiennes et calicos d'un nouveau style, cotonnade bleue, à carreaux et imitation ginga, drilling, denims, crankies, et étoffes rayées à chemises, ginga à tablier, coutil bleu, linon à moustiquaire, draperies, toile et coton à draps, essuie mains, serviettes, nappes damassées, tapis de table, diaper ou œil de perdrix, osnaburgs, towells, drils en coton écru, drill blanc, toile à draps et à chemises, écrue et blanche, 4[4] et 12[4], Stripes Choctaw et Georgia, batiste en couleur, bas et mitaines, gants, mouchoirs soie de fantaisie, cravates, bretelles, chemises en soie et mérinos, chaussettes en coton, dentelle, entre-deux, rubans soie à coudre, boutons, coutil à matelas, bobinet pour moustiquaires, casimir, draps, jeans du Kentucky, épingles, fil, coton en bobines, mouchoirs pour Indiens et à nègres, mouchoirs soie et batiste, [illegible], diaprés de Russie, etc. etc.
Le tout offert en vente à très bon marché pour du comptant, ou de bons billets. — 17 mars

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
C. YALE Jr.
No. 13, Rue de Chartres,
Nouvelle-Orléans.
VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de Printemps, sur lesquelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.
Son assortiment consiste en partie des articles suivants: Jaconat et Organdis français.
Barège nouveau genre, Balzorines et gingas.
Robes brodées pour bal, [illegible] Tarlatane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de Naples noir, et noir bleu, soie d'Italie.
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.
Rubans pour Chapeaux et Bonnets, Taffetas et Satin, un assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur.
Barège vert, et voiles de différentes couleurs.
Bombazines et Alpacca.
Aussi un grand assortiment de Marchandises Blanches, Dentelles, Toiles, Broderies, &c &c, aussi un complet assortiment d'articles pour Modistes, Chapeaux de Paille de tout genre.
Fleurs artificielles, Françaises et Américaines.
Tient aussi constamment en vente, Gants et Mitaines de toute espèce, et qualité.
Bas de laine, filoselle, coton et soie.
Jupons blanc, rayé et façonné,
Echarpes et Cravattes fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.
C. Y. Jr. recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux Encans de New York.
9fev

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, *Rue du Canal*.—[Paulding-Row]
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No. 298, Broadway street, Newark, N. J.
ONT reçu par les navires Louisa, Louisville, Thetis, St. Louis, [illegible] et Auburn, l'assortiment de MARCHANDISES SECHES, qu'ils offrent à vendre à des prix extrêmement bas, pour du comptant.
HABITS ET LEVITES—De style, à la comte d'Orsey, à l'Albertine, paletots, habits de travail, à la quaker et de sacs.
PANTALONS—De style—avec et sans straps
ETOFFES—Merinos français, anglais et allemands, noirs; cachemirette noire, grise et verte; casimir croisé de fantaisie et drap noir léger; coutil 6[4] uni, à raies et à carreaux, union drilling et toile; alpacca noir, circassienne, thibet anglais et drap d'été, cotonnade Log-Cabin, Kremlin et Cumbley; cotonnade unie et à raie, jeans imprimés, &c.
Gilets—A châles, collets droits, croisés, &c.
ETOFFES—Satin noir et bombazine, piqué de Marseille blanc et à dessin; cachemire d'été, Valencia et poil de chèvre.
CHEMISES—En toile, en coton avec devant en toile, do en étoffes à raies bleues, noires et rouges; chemises et caleçons en calicot; gingas, coton écru et blanc, et tricot;
200 douz. BRETELLES en gomme élastique, des manufactures françaises et américaines.
Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Ils offrent à vendre à très bon marché le peu d'articles qui leur restent.
5 fev — GARTHWAITE, PAYAN & Co.

CHAUVIN ET LEVOIS,
68, Rue de Chartres,
OFFRENT à vendre, en débarquement des navires Leonidas, Queen Victoria, et Meguntic(o)ok, venant du Havre, un assortiment de marchandises de saison telles que:
Chapeaux paille d'Italie, pour enfans;
" pour cadets;
" pour hommes;
" modes, pour femmes;
" feutre gris pour hommes;
Mérinos noir Paturle Lupin & Co.;
Coutils fil, haute nouveauté;
Gants et mitaines filet noir et blanc,
" fil d'Ecosse pour hommes et femmes;
Bretelles Polka et sans couture; nouveaux genres.
Chales et écharpes de Barège assortis; crêpe assorti de couleurs; rubans satin assortis No 1 à 12; dito taffetas noir No 1 à 16; taffetas gommé, lasting noir; mouchoirs batiste, brodés et unis; éventails de toutes sortes; parapluies et ombrelles soie; jupons crinoline; coutil pour corsets.
En magasin d'importation récente:—Bretelles assorties, foulards soie, madras; gants de soie et coton; chemises de couleur, indienne pour rideaux, canevas, laine à broder, corsets de toutes qualités, cravattes taffetas et satin, lacets soie, [illegible] soie et coton, articles de jais, boutons de chasse bronzés, boutons soie, os, et métal, [illegible], couverts en fer et composition, agrafes, baleines, anneaux de rideaux, peignes de tous genres, brosses à dents, do à cheveux, eau de cologne, savons, extraits d'odeurs, poudre parfumée, plumeaux, &c. — 10m

AUX DAMES!
Modes nouvelles de printemps, marchandises fraîches et du dernier goût, d'importations, directe, à vendre en gros et en détail, au No 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, ginghams, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants do, nouveau genre, rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeaux de paille d'Italie, de riz, sparterie, &c., écharpes, cols, chemisettes, barège, organdis, batiste d'Ecosse, balzorine, broderies, &c. &c. — STILLMAN & Co,
16 mars—2m — 61, Chartres

OMBRELLES.
300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges do; De la Reine de Chine, do; de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées de France. A bas prix, pour du comptant, chez — STILLMAN & Co, 61, Chartres
Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. — 16 mars—2m

GRAINES fraîches pour jardins, à fleurs et potagers, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Gulf. Ustensile de jardinage de toutes qualités, récemment importé. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, garanti production de 1845, à vendre par — WM. DINN,
3 mars — 11 Commune

A. RINCK,
PEINTRE DE PORTRAITS, [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 19 mars 1846.
La seconde représentation de
LE VICOMTE DE LETORIERES,
Vaudeville en [illegible] actes [illegible]
UNE OUVERTURE.
Le spectacle finira par
LE ROYAUME DES FEMMES
ou
LE MONDE A L'ENVERS,
Vaudeville en deux actes.
On commencera à 6 heures et demie.
Samedi prochain, 21 mars 1846
Bénéfice de M. GARRY.

SALLE SAINT LOUIS.
BAL D'ENFANS TRAVESTI.
Au bénéfice de M. H. RUFFIER.
A LA demande d'un grand nombre de familles, on donnera à la Salle St. Louis un BAL D'ENFANS travesti, le jeudi, 19 mars (jour de la St. Joseph).
Les portes seront ouvertes à 6 heures P. M., le Bal commencera à 7 heures.
Ce Bal sera donné au bénéfice de M. Ruffier qui se recommande au patronage des personnes qui ont honoré de leur présence les Bals de Société jusqu'à ce jour.
Prix des billets, $1 00
Enfans, 50
On peut se procurer des billets en s'adressant au bureau de la salle de bal. — 10 mars

LE public est respectueusement informé que le premier Concert de la
SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ALLEMANDE
aura lieu Lundi, le 30 mars 1846, au Washington Armory Hall. — TH. SCHOENHEIT,
14 mars — WM. PURST, } Comité.

AVIS AUX MILITAIRES.
LES membres du Yager Band informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de New-Orleans Brass Band, et que s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.
On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Commune et Camp, ou chez M. C. Hopf, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musicien se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. — 21 jan—6m

J. S. DE PALOS,
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.
SES cours ont toujours été couronnés de succès, et les personnes qui ont déjà étudié l'Anglais et l'Espagnol et qui ont fait peu de progrès dans la connaissance de ces langues, feront de rapides par la méthode de M. Palos.
Conditions par Mois.—Dans la classe, leçons trois fois par semaine, $6 chaque.—Leçons particulières, trois fois par semaine, $12, payables d'avance. S'adresser No 14, rue de la Bourse des Marchands, (Exchange Place) près du bureau de la poste, entre les rues Douane et Canal; depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 8 heures. — 13 fev

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
Nlle Orléans, 13 Nov. 1845.
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York, d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,830 00. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par — L. MATHEWS, Agent.
14 nov — Encoignure Camp et Commune.

A LOUER—Le magasin dans la maison située encoignure Ste Anne et Bourgogne. S'adresser sur les lieux ou à — B. O. VIGNAUD,
22 janv — 41, Chartres

A LOUER dans le passage de la Bourse, quelques portes avant la rue Bienville, un joli petit magasin à trois étages, peint et tapissé à neuf.
Pour les conditions, s'adresser au Dr. BLANCHARD,
9 fev — 108, Royale

MAISON A LOUER.
Une maison rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Rampart.
Deux maisons rue Claiborne, entre les rues Ste. Anne et Dumaine.
Deux maisons rue Claiborne, près la rue St. Louis.
Une maison rue des Français. 3me municipalité.
Une maison rue des Grands Hommes, près la rue d'Enghien.
Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti. — 4 mars

MAGASINS A LOUER—Le grand magasin situé au coin des rues [illegible] et Nouvelle Levée, jusqu'au premier septembre prochain.
Le grand magasin à tabac situé au coin des rues Orange et faisant face au fleuve, sur la Nouvelle Levée jusqu'au premier janvier 1847.
Le grand magasin à tabac, situé au coin des rues du Marché et Tchoupitoulas, jusqu'au premier de septembre prochain.
Les magasins ci-dessus seront loués à bon marché à de bons locataires. Pour plus amples informations, s'adresser à — EUG. ROCHEREAU & Co,
5 mars — 17 et 19 rue St. Louis

A VENDRE à des conditions avantageuses, une propriété située au-dessus de Carrollton, et bien connue sous le nom de "Habitation de [illegible] Fortier," la dite habitation mesure trois arpents de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, avec bâtisses, composées de maison de maître, cuisine, écuries, magasins et hangars, &c. Il se trouve sur cette propriété un verger d'arbres fruitiers en plein rapport. Si la dite propriété n'est pas vendue à l'amiable avant le lundi, treize avril prochain, elle sera, ce jour (13 avril), vendue à l'encan, par Beard, et Calhoun, à midi, à la Bourse St. Louis. Conditions: un quart comptant, balance à un, deux et trois ans. S'adresser à — Ms. V. BURTHE, avocat,
7 mars—2 p w — Passage de la Bourse

A LOUER PRESENTEMENT—Une MAISON en briques à étages avec attique, située au coin des rue Baronne et Hevia, dans la 2de municipalité. S'adresser à — B. & A. [illegible],
10 mars — 66, rue Conti.

Le Dépôt de Couvertures Françaises de GRANIER,
Est transféré à — H. DEGOER & RIFFLARD,
No. 21, rue des Magasins.
Successeurs de feu J. Maher.
AVIS—Les soussignés ayant été nommés par M. Z. Granier fils, de Montpellier, seuls agents à la Nouvelle Orléans pour la vente de ses COUVERTURES SUPERIEURES, ont la satisfaction d'annoncer aux habitants du Sud et aux négociants, qu'ils sont actuellement prêts à remplir les ordres qui leur seront donnés.
H. DEGOER & RIFFLARD.
Seuls agents de la manufacture de Granier
7 fev — Nouvelle Orléans, 21, rue des Magasins.

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. Beans, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et des voitures, aux prix les plus modérés.
M. Duffau continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, aux Bourbons No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. — 7 jan—6m

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—10 caisses en débarquement de la barque [illegible] et à vendre par — R. G. HOBBS,
24 fev — 12, Douane

DENIS COUTEAUD, Marchand Tailleur, No. 35, encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public que s'étant assuré les services de M. Picot, si avantageusement connu en ville, il continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillemens qui sous le rapport de la coupe et du fini ne laisseront rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés.
Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses nombreux amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles suivants, provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord.
Paletots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c.
19 jan—90

CHEMISES FRANÇAISES,
No. 77, ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas sur drap, velours et satin.
Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. — 3 fev—1 an

BLANC DE PLOMB.—LES ATELIERS CHIMIQUES De Ste. MARIE étant actuellement en pleine opération, les soussignés, agens de cet établissement, sont prêts à fournir:
DU BLANC DE PLOMB pur, garanti.
IDEM EXTRA,
IDEM No 1.
De qualité supérieure, par barillets de 25 jusqu'aux dimensions de 500 livres.
Les propriétaires basent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne veulent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.
Le premier envoi, se composant de 20,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par
MERLE, BEYLLE & Co.,
16 fev — 79, Tchoupitoulas.

CAFE—59 sacs café vert, en débarquement du brick P. Soulé, et à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
22 fev — 34 Tchoupitoulas

MOUSSELINES—Six caisses mousselines assorties, rayées et brodées, blanches et de couleur, le tout en robes—à vendre à bon marché par
17 fev — F. PERRET, 48 Bienville

GUINGHAMS—3 caisses, nouveau genre, à vendre par caisse à bon marché par
17 fev — F. PERRET, 48 Bienville

MOUCHOIRS MADRAS—2 caisses assortis, à vendre par — 17 fev — F. PERRET, 48 Bienville

CIGARES DE LA HAVANE de différentes qualités, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
26 fev — 34, Vieille Levée

GRAINES DE TABAC de la Vuelta de Abajo, reçues de la Havane et à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
26 fev — 34, Vieille Levée

VINS en caisses et en barriques de diverses qualités, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
26 fev — 34, Vieille Levée

PORC—1000 barils Mess, Prime et M O, à l'inspection de Bozant, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
26 fev — 34, Tchoupitoulas

BILLETS de la Banque des Améliorations, à vendre par — HEPBURN & TURPIN,
27 fev — 11, Royale

J. F. BERCIER & Co., GROCERS ET MARCHANDS EN GENERAL, No. 45, Vieille Levée, ont constamment un assortiment de *Groceries Fraîches, Vins, Liqueurs, &c.*, à des prix libéraux. — 10 nov

J. FEYTEL.
Encoignure Chartres et Conti.
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir du Nord, un superbe assortiment de MONTRES et de PENDULES, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière. Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIES comprenant [illegible] d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'ARTICLES DE FANTAISIE.
5 fev—6m

MANUFACTURE D'ESCALIERS.
LOUIS [illegible] SILVESTRE, agents pour la vente des [illegible]
LOUIS & SILVESTRE, agents, [illegible] rue de Chartres

A VENDRE—Une BOULANGERIE [illegible]

MARCHANDISES [illegible]
Aux dames Créoles et Américaines de la Nlle-Orléans.
M. KERNAN,
No. 30, rue de Chartres.
[illegible] de la rue de la Douane, annonce aux dames de cette ville et étrangères, qu'il vient de recevoir son assortiment pour le printemps et l'été, de marchandises de nouveautés, des plus [illegible] de Paris, dont le plus riche et le plus élégant. C'est un assortiment [illegible] composé comme suit:
Soierie riche pour printemps, nouveau genre.
do noire, rayée, [illegible] et Pekin, très forte.
do italienne et poult de soie, de toutes largeurs
Armûres 4[4], unies et rayées, très riches.
Foulards de soie, noir et couleur.
Barèges de couleur, extra riches et ombrées.
Balzorines do tout laine et soie.
Batiste de soie, à carreaux et ombrée, nouvel article
Mousselines Laine, ombrées et rayées.
do barège et balzorine en coton.
do [illegible], pointé et brodée.
Robes-berthes ou dentelle [illegible], très riches.
do de mousseline brodée, très riches, à volants
do de satin brodé, pour mariage.
Echarpes et berthes en dentelle.
do et mantilles de mousseline brodée.
do de barège et [illegible] nouveauté.
Dentelles brodées, noires et blanches.
Cols et collerettes de Paris, [illegible]
Pèlerines et canezous do [illegible] dentelles.
Chemisettes et manchettes brodées.
Gants de Paris, chevreau, filets, [illegible] et mitaines.
Eventails très riches, montants en [illegible]
Corsets et parasols français, genre nouveau.
Jupes en crinoline, coupe toute nouvelle.
Mouchoirs de batiste, brodés, à rivières [illegible] garnis.
Bas de soie anglais, à jour, broderie très riches.
Bas de soie noirs et blancs, unis.
do do do pour demoiselles.
24 fev— — 30 rue de Chartres.

LE soussigné, informe respectueusement les Dames qu'il a reçu par le dernier navire du Hâvre, un magnifique choix d'articles de printemps, tels que

Mousselines à grands carreaux, couleurs, la robe,		$3
" " ombrées,	"	3 50
Organdis garés,	"	4 50
Mousseline brodée, plumetis, couleurs	"	4 50
" " blanches,	"	4 50
" " Jacard extra-riche,	"	6
" " blanches 6[4] de fine, la yarde		70
Robe de bal, mousseline claire brodée la robe,		5
" brodées blanches, de $18 à 35.		
Echarpes mousseline brodée, très riche,		9

Chales " garnis dentelle fil,
Voiles dentelle, blancs et noirs, de $8 à 20,
Mouchoirs batiste fil, [illegible] à ourlets, à rivières, brodés, garnis de [illegible] de 1 à 35,
Bonnets batiste pour enfants de $2 à 15.
Très grand choix de cols pour Dames et enfans, de 50 cents à $15.
Chales et écharpes, crêpe de Chine, brodés et unis, blancs et noirs, rubans satin et taffetas de toutes couleurs du No. 1 à 12.
Bas de fil extra fins, dito soie, unis et brodés, blanc et noirs, chapeaux de paille Albert, brodés paille,
Chapeaux paille d'Italie, unis et à jours, forme Paméla,
Chapeaux de soie pour Dames, à $2 50.
Très belles cravattes, écharpes soie pour hommes, à $2 Do carreaux, de 75 cts. à $2 50.
Poult de soie noir, à 90c la yard,
Crêpe Lisle et crêpe, à 65c do,
Eventails plumes, peintes, do en papier, très riches de 25c. à $10, do en moire blanche, brodés argent, sur nacre, à $12.
Un bel assortiment de barège de $4 à 30. les robes, Jupons en crinoline, en cinq lés de 43 centimètres, longs de 95 à 110, centimètres, à $3.
Dans l'impossibilité d'énumérer tous les articles en magasin, le soussigné donne avis que désirant restreindre le chiffre de ses affaires, il vendra toutes ses marchandises à des prix très bas [illegible]. Malgré la grande réduction dans ses prix, les personnes qui l'honoreront de leur confiance, et dont les noms sont sur ses livres, jouiront des mêmes conditions que d'habitude. — R. D. FANIS,
146, rue Royale.
AUX MARCHANDS—800 douzaines poudre garantie très fraîche par paquets de $4 à 60 cents. — 7 fev

O. TALAMON,
44, Rue de Chartres.
REÇOIT par le Queen Victoria, du Havre —Chapeaux de paille, bord simple, pour hommes, chapeaux de paille, bord double, do; do do dito de montagne, do; do do pour enfans, numéros assortis; do do pour bambins, do; cotonnade française, denims nouveaux, coutil français pur fil, couleur do do pur fil blanc, prunelle noire 1re qualité, mérinos noir français, gants vrai filet noirs et blancs, gants filet Egyptien, noirs et blancs, gants filet d'Ecosse blancs, mitaines filet, longues, à doigts et sans doigts, noires et blanches; mouchoirs batiste à coins, à ourlets et rivières; mouchoirs toile blanche, bon marché; rubans taffetas noirs assortis de numéros.
En magasin d'importation récente:—Bretelles de toutes qualités; mouchoirs, foulards madras; rubans de satin, assortis; foulards de Indes, bas et chaussettes coton; chemises en gilet, gants de coton blanc et couleurs, chapeaux de bards; mouchoirs de batiste en fil, capsules, agrafes, peignes, corne, écaille, ivoire et buffle; jupes crinoline, boutons soie, os, métal, lasting et jais, boutons de nacre, collier jais et corail, bracelets noirs et couleur, tabatières de toutes sortes; galon fil; galon coton, coulisse, [illegible] garnies soie et poil de chèvre; cordons pour montres, cordons à soulier, brosses à habits, à dents, à tête, à ongles et à barbe, blaireau pour [illegible] et pour robes; ombrelles [illegible] polka; savons français, de toutes qualités; rasoirs de toutes sortes, couverts en composition, cuillers à [illegible] cuillère à café, cuillères à soupe, eau de cologne; eau de lavande ambrée essences assorties, lunettes; verres blancs, bleus et verts,
Pour cordonniers, vendu cires, fil, galon, noir et boiteux; lacets;
Pour les amateurs de pêche—séries de toutes dimensions, epeviers, lignes à pêche, &c. — 9 m

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au dessous de tous ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan — ALFRED MONROE.

A LA REINE DE CHYPRE.
LE soussigné a l'honneur d'informer les dames de la N. Orléans et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre et de New York, un assortiment complet de grandes nouveautés qu'il offre à vendre à des prix très modérés, savoir:—Cachemire, uni, ombre, grande nouveauté, do do imprimé, do do reps, mousseline de laine, nouveau dessin, do do petits dessins, pour enfans, do do demi deuil, do do noire, mousseline [illegible], couleurs assorties, do anglais do do; étamine noire et en couleurs, damasse laine et soie, très riches pour robes, indienne à rideaux, chamois, uni, rayé et damasse; do do rouge, uni et rayée, do do bleue; Barège mauve, grande nouveauté pour robes; do do noir et à raies satiné, do couleurs do, robes mousseline brodées et en couleurs, grand assortiment de mousseline rayée et à carreaux, mousseline brochée pour rideaux, do brodée pour rideaux, soie d'Italie, noire pour mantelets 3[4] et 4[4]; poult de soie noir, belle qualité; taffetas noir grande largeur pekin noir, à raies, satine pour robes, damassé noir pour robes; do do en couleur; manches et mantilles brodées, tours de gants, garnitures en perles; fanchons assorties; cols, guimpes, fichus et bonnets d'enfans brodés; un grand assortiment de parementerie en couleurs; franges soieries et autres en couleurs; canezous velours et en satin; cordelières assorties de couleurs, mouchoirs batiste à rivière, très riches, garnis de dentelle, mouchoirs batiste à vignettes, ourlet et à rivière; mouchoirs do brodés, châles de soie noire, Châles peints, [illegible] do velours de soie, couleurs; do de cachemire, do tartane; velours de soie, couleurs assorties, grand assortiment d'indiennes françaises et américaines; flanelle blanche, rouge, verte, belle qualité; molleton, coutil, coton pour matelas; cotonnade française et américaine; couvertures laine, française 12 points do do anglaises 12 points, do do françaises [illegible] points, coton blanc et écru; coton à draps 12[4] [illegible]; chevreaux assortis de couleurs; gants filets, blancs et noirs, do do longs do do laine Thibet, do do fil d'Ecosse, do do soie, noir et blanc; mitaines filet do do, do do soie, de laine, bas de soie blancs, unis et brodés, do fil d'Ecosse do do, bas de coton blancs, écrus, gris et noirs, bas floselle, noirs, do cachemire blancs et noirs, chaussettes blanches et écrues, [illegible] en laine, toile à draps 12[4], toile d'Irlande, en pièces et 1[2] pièces, écharpes et cravates en soie, pour dames, tapis couleurs, fichus cachemire et en soie, pour dames, tapis laine et en coton pour table, courtepointes d'enfans, parfumeries diverses, broderies assorties pour rideaux, ombrelles nouvelles, jupons crinoline, foulards de grandeurs assorties, crêpe [illegible] en couleurs pour robes.
ENCOIGNURE DES RUES BOURBON
9 nov — ET ST. PIERRE

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW-YORK.
No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE.-ORLÉANS.
WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:
Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine,
Alpaca noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine,
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatane,
Gaze de Suisse noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde de [illegible], et gros de Naples ondé,
Brocade riche, et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayées,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito
Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres
Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana
Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mechlin, Valenciennes et Lisle; idem Suisse et jaconat.
Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. — 28 oct

AVIS.—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, est journellement vendue ou expédiée dans les campagnes par quelques caboteurs et autres faiseurs se servant, sans le moindre scrupule, de mon nom ainsi que des jarres et des portant mes étiquettes, je crois devoir donner avis de ce fait à tous les marchands et consommateurs afin que désormais ils ne soient plus les dupes de cette fraude inqualifiable.
N. B.—Dès aujourd'hui, les étiquettes indiquant le nom de ma maison et la dénomination de la qualité du tabac, seront renfermées sous le couvercle des jarres et non plus collées à l'extérieur comme précédemment. — A. DELPIT,
10 nov—6m — 16, rue St. Louis

Marchandises ayant droit au drawback.
COUTILS français de fantaisie; Jaconats français de couleur, Agrafes, Toile à chemise, Cotonnade française, nouveau genre, Velour noir de coton, Gants blancs de Berlin, à vendre par — NORTH & BROTHERS. — 9 fev

A VENDRE—Sucre raffiné de Boston, 300 caisses et barils;
Maquereaux—50 barils No 1, 100 barils No 2, 300 barils idem du Sud, No 3, et 250 barils idem du Nord, No. 3.
Riz et chandelles—100 barils riz Caroline, 450 caisses blanc de baleine New Bedford,
Clous—750 barillets clous de Boston,
Thé—1000 colis thé poudre à canon et impérial,
Figues—1500 tambours figues de Smyrne,
Indigo—90 surons—Sacs en plâtre, 25,000 de deux boisseaux et demi. — NORCROSS & FOSDICK,
9 mars — 40 Gravier

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivants:—
50 barriques vin rouge St Emilion; 30 do do St Julien Médoc; 20 do do St Estèphe Médoc; 10 do do Château Margaux; 10 do do Château Lafitte; 8 do do Château Léoville; 8 do do Cantenac Médoc; 50 do do Bergerac et [illegible]
150 demi barriques St Emilion, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Barsac Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
800 caisses [illegible] bouteilles St Emilion, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
100 caisses muscat de Frontignan; [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Laurent Quayron vs. Edouard [illegible].
COUR DE DISTRICT—No. 24,4[illegible]—En vertu d'un commandement par écrit, des parties, il sera exposé en vente au magasin [illegible] shérif, rue St. Pierre, entre celles Royale et Bourbon, [illegible] jeudi, dix-neuf mars 1846, à dix heures du matin, le [illegible] d'une Boutique de Cigares [illegible] en cigares, tabac à priser, tabac à chiquer [illegible] vitres, étagères, [illegible] dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
18 mars—1 — A. SIDNEY LEWIS, Shérif.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 7,[illegible]—William Florance vs. Nolan & Connolly—En vertu d'un ordre de Cour daté du 14 mars courant et à moi adressé par l'Honorable Charles Commerce de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente sur les lieux, au magasin No. 81, rue de la Nouvelle Levée, le mardi 24 mars 1846, à 10 heures du matin,
Le terme restant du bail du dit magasin, expirant le 1er novembre 1846.
Aussi—Les étagères du dit magasin et un lot de [illegible]
Conditions: Les étagères, chapeaux, &c. payables comptant. Le bail payable comptant au shérif mensuellement et à l'expiration de chaque mois.
ARMAND GUYOL,
18 mars—2en3 — Shérif de la Cour de Commerce

Victor Theobald Delassize vs. Octavie Cavelier, épouse de Domingo Vasquez.
COUR DE DISTRICT—No. 24,437—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mercredi 18 de mars 1846, à midi,
Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme. Octavie Cavelier, épouse de Domingo Vasquez, dans la succession de Mme. Sophie Grandpré, sa mère, décédée épouse d'Antoine Cavelier.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. — A. SIDNEY LEWIS,
[illegible] — Shérif de la Cour de District.

Patrick Flan vs. [illegible] Caroline Early, [illegible] de Elisha L. Tracy.
COUR DE DISTRICT—No. 23,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi, 24 mars 1846, à midi.
Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, St. Jean, Jolie et Girod, dans le faubourg Marie, dans la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, et connus sous les Nos. soixante-deux, soixante-trois et soixante-quatre, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 29 janvier 1832, et déposé dans le bureau de Felix de Armas, notaire public, dans la dite ville.
Les lots Nos. soixante-deux et soixante-trois mesurent chacun vingt-huit pieds sept pouces deux lignes de face au côté Est de la rue St. Pierre, et le lot No. soixante-quatre mesure vingt-huit pieds de face au dit côté de la dite rue, sur des profondeurs irrégulières. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. — A. SIDNEY LEWIS,
18 fev—3en30 — Shérif de la Cour de District

Succession de Jeanne Bonnafille f. c. l.
VENTE PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS
VENDREDI vingt mars 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er décembre 1845, il sera vendu, pour le compte de la succession de Jeanne Bonnafille f. c. l, la propriété foncière ci après décrite.
Une portion de terre, située au faubourg Marigny, de cette ville, faisant partie du lot désigné par le No. 51, sur le plan original dudit faubourg, ayant au pied français, 30 pieds face à la rue Amour, sur 120 pieds de profondeur, bornée d'un côté par la propriété, maintenant ou ci devant appartenant à Marie Marquette et de l'autre côté, par l'autre portion dudit lot No 51, maintenant ou ci devant appartenant à [illegible] Caillous, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente.—Un tiers comptant et la balance à douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur la propriété, et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement.
W. P. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.
L'acte de vente devant A. Chiapella, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 17 fev—3 en30

Succession de Joachim Bonsio.
VENTE PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS
SAMEDI, le vingt et un mars 1846, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du seize février 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Joachim Bonsio, décédé:
Un lot de situé au faubourg Tremé dans un îlet marqué K compris entre les rues Dumaine, Roman, St. Philippe et Derbigny, désigné par la lettre C, sur un plan fait par [illegible], en date du treize janvier 1836, déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire, et mesurant, au pied américain, trente pieds de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, touchant dans le fond le lot numéro quatorze.
Conditions: comptant. — W. P. C. DUPLESSIS,
18 fev—3en30 — Régistre des Testamens.

Elizabeth Jones vs. Francis Hoddam.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le dix huit mars 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti
Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
7 mars— — C. CLAIBORNE, Marshal

Théodule Verret vs. Richard T. Downey—No 19,606.
EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Cité, de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le lundi 23 mars 1846, à midi.
La moitié indivise de 8 lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Castanedo dans cette paroisse, et désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10. Le lot No 1 mesure 64 pieds de face à la rue Prieur, sur 140 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de division d'une propriété de M. White, et 144 pieds de profondeur sur la ligne de division des lots Nos 2, 3, 4, 5, et d'une partie du lot No. 6. Les lots Nos 4 et 5, mesurent chacun 30 pieds 11 1[2] pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 6 mesure 30 pieds 11 1[2] pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5, et 113 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 7, et 30 pieds 2 pouces dans le fond, sur la ligne de division du lot numéro un et onze pieds six pouces sur la ligne de division de la propriété de M. White. Le lot No 7 mesure 30 pieds 11 1[2] pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur 113 pieds 8 pouces sur la ligne de division du lot No 6, 100 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 8, et 34 pieds 3 pouces dans le fond sur la ligne de division de la propriété de M. White. Le lot No 8 mesure 30 pieds 11 1[2] pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur 100 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 7, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 9, et 34 pieds 3 pouces dans le fond, sur la ligne de division de la propriété de M. White. Le lot No 9 mesure 30 pieds 11 1[2] pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 8, 74 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 10, et 34 pieds 3 pouces dans le fond sur la ligne de division de la propriété de M. White. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman, et mesure 30 pieds 11 1[2] pouces de face à la rue Lapeyrouse, 61 pieds 8 pouces face à la rue Roman, 74 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 9 et 34 pieds 3 pouces sur la ligne de division de la propriété de M. White, le tout suivant le plan dressé par Allou d'Hemecourt, arpenteur, le 18 juin 1835, et annexé à un acte de vente de A. A. Suares, à R. T. Downey et C. C. Hall, passé par devant W. Y. Lewis, notaire public, en cette ville, le 14 octobre 1835, lesquels lots étaient originairement désignés par les Nos 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, et 217, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur-général de cet Etat, le 20 avril 1833, et déposé au bureau de H. Pedesclaux, alors notaire public en cette ville, le 20 mai 1833.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.—Conditions—Comptant
18 fev—3en30 — C. CLAIBORNE, Marshal.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District Judiciaire—Claude Rebard contre ses créanciers.—No. 24,710—Les créanciers de Claude Rebard sont par le présent notifiés qu'une cession de ses propriétés a été acceptée par la Cour pour leur bénéfice, et qu'ils sont requis de s'assembler au bureau de C. V. Foulon, notaire public en cette ville, lundi, 30 du courant, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit Rebard, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et sa propriété sont arrêtées.
Par ordre de la Cour, ce 16 mars 1846.
16 mars—3en10 — P. LEBLANC, dep greffier

COUR DES PREUVES—Attendu que A. A. Fraser a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif de feue Luke Tiernan décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
18 mars—3en10 — W. P. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens

COUR DE PAROISSE dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. [illegible].—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—J. B. N. Victor Lefebure vs. ses créanciers—(Pour atermoiement.)—Après lecture de la pétition et du bilan, dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du pétitionnaire s'assemblent au bureau de C. V. Foulon, notaire public, le 30 mars 1846, pour prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et dans l'intervalle, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans le 17 mars 1846.
18 mars—3en10 — LOUIS R. COURTIN, dep. greffier

COUR DES PREUVES—Attendu que Jérome Rivière a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Antonio Boulino, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, — W. P. C. DUPLESSIS,
11 mars—3en10 — Régistre des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis R. Gaiennié a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Madme Eliza H. Dorsey, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, — W. P. C. DUPLESSIS,
13 mars—3 en 10 — Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Benjamin Denys a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Joséphine Désirée de la Groyselliere, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
10 mars — W. P. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Patrick Ryan—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jane Mary Ryan, curatrice de la succession de feu Patrick Ryan, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. — P. M. BERTIN,
9 mars—3en10 — Député Régister des Testaments.

COUR DE COMMERCE—Mardi, 10 mars 1846—Présent l'honorable Chs. Watts, juge—Follain, Ballocq et Dégulas; James D. Denègre et F. A. Hébrard & Co. versus B. [illegible], pour une cession forcée—No. 2,747—Sur motion d'A. [illegible], avocat du syndic dans cette affaire et sous l'enregistrement d'un tableau [illegible] de répartition; il est ordonné que toutes personnes intéressées fassent connaître sous dix jours les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués.
Extrait des minutes.
13 mars — R. GARDERE,—Dép. greffier

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—No. 16,337—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, le 9 mars 1846—William Flower individuellement et Flower & Finley vs. leurs créanciers—Il est ordonné que toutes les personnes intéressées déduisent, dans les dix jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles les tableaux de distribution de l'actif de Wm. Flower individuellement, et de l'actif de Flower & Finley, ne seraient pas homologués, et les fonds ne seraient pas distribués conformément aux dits tableaux.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, le 9 mars 1846.
11 mars—3 en 10 — LOUIS R. COURTIN, Député greffier

CERTIFICAT PERDU.
AVIS est donné par le présent, qu'application a été faite [illegible]

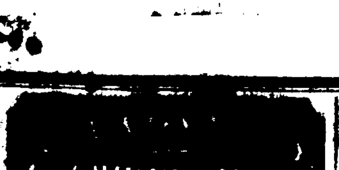

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. — 27 dec

DR. BLANCHARD.
Ex Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle Orléans.
POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation des dents.
Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée et est bien préférable à toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.
Rachement inventé pour orifier les dents.
Or gaufré sans aucun alliage, plus malléables, et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.
Nouveau métal fusible (dit Platana) pour plomber les dents.
[illegible] Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant [illegible] la douleur des dents.
[illegible] pour raffermir les gencives et consolider les dents [illegible]
Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.
Opiat quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.
A son cabinet, rue Royale 108, entre St. Louis et Conti tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés. — 20 mars

INSTITUTION FRANÇOISE.
A Algiers, à deux îlets vis-à-vis du Ferry de la Première Municipalité.
LE directeur de cet établissement, bien connu depuis plusieurs années dans l'enseignement, informe ses amis et le public en général, qu'il reçoit des pensionnaires pour l'étude de la langue française et de la langue anglaise.
Les personnes qui veulent faire acquérir à leurs enfans une bonne prononciation de la langue anglaise, trouveront dans cet établissement de quoi être pleinement satisfaites, la plupart des élèves étant d'origine américaine.
Le prix de la pension est fixé à $12 par mois, (tout compris) payable mensuellement et d'avance.
Nota.—Les enfans dont les parents demeurent en ville, sont reconduits les samedis après midi, et ramenés les lundis matin. — 19 mars—12

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.
CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissement douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale et de toutes les affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.
Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.
N. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.
Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—6m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—MARS 1846
SONT invités à se présenter a ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	Gusman, les époux
Barthe père,	Grego, Joseph
Borie Jean Etienne	Goubeau, François
Berot frères	L
Billaud Jacques Joseph	Lebreton, Veuve, Dlle Joséphine Louise Estelle, Jean Baptiste François, Noel Barthélemy
Baudot, Alexandrine	
Beauchet,	
Bellanger, Guillaume	Lebref, Pierre
D	Ladmirault, Ludovic
Dufour, Antoine	M
Dufour, Joseph Archimède	Marseille,
Decaux, Vr. Vve	Monie, Jean
Derbigny, les époux	R
Deporret, Dlle	Rousselin, les époux
Deporret, Vve	René, les frères
F	V
Faget, Jean Baptiste	Vesque, Eugène
G	Verneuil
Grandremy, Auguste	
Geain, Vve	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
4 mars

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky
CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 30 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.
Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La *Faculté* est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.
Les prix sont très modiques, savoir
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, 30
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.
D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.
Pour plus amples informations, s'adresser au
Reverend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire.
Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM Reyburn, Scott & Cie. No. 80 rue du Camp, Nlle Orléans.
Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., capt Grayson, A. des E. U., Reyburn, Scott & co. N. Orléans, Amos Adams, Esq. Baton Rouge, Le.; Thomas R. Patten, Esq. Lac Providence, Le.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wil. Stewart, Esq.; Charles Tilden, Esq., Louisville, Ky.; [illegible], Esq., Bayou Teche, Attakapas.
29 dec—6m

A VENDRE—5000 *Douzaines de* PARFUMERIE A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.

	Pièce	Douz.
Crême de Perse fine,	sous 10	$1
Moelle de Bœuf,	20	1 80
Pommade fine,	10	1
" surfine,	20	2
" de concombre,	15	1 50
" pots en porcelaine,	35	3 50
" au rhum et quinquina	35	3 50
" moelle de bœuf,	35	3 50
" graisse d'ours,	35	3 50
" graisse d'autruche,	35	3 50
" cold cream,	35	3 50
Eau de Cologne, en litre, bouché,	90	9 50
" "	80	8 50
" en demi-litre,	40	4 50
" en quarts de litre,	25	2 75
" en huitième de litres,	15	1 75
Vinaigre de rouge,	15	1 25
Opiat pour les dents,	25	2
Eau de Botot,	$1 00	9 00
Poudre pour les dents,	25	2 00
Odontine,	1 00	8 50
Pommade du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,	40	4 00
Bandoline Fixateur,	30	3
Huile Antique,	20	1 75
" "	15	1 50
" Macassar,	15	1 50
Savons,	10	80
Crême d'Amande Amère,	40	3 50
" de Rose, pour la barbe,	40	4
Selenite, pour teindre les cheveux,	50	4
Extrait carré taillé, pour mouchoirs,	40	4
" "	40	3 50
" "	20	1 50
Cosmétique,	20	1 50
"	65	[illegible]
"	10	1
Eau-de-Vie de lavande, 1[4]	20	2
Ambrée, litre,	$1 00	9
Poudre de Riz,	20	1 75
Houpe,	65	6 25
"	10	1 75

Dépôt d'huile désoxigénée de [illegible], garantie inoxidable, pour les horlogers et mécaniciens.
Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, parapluies, cannes, bretelles, bonneteries, peignes, gants, ornements de coiffure, bourses, [illegible], rasoirs, ciseaux, boîtes nécessaires, mouchoirs, foulards, masques, jouets d'enfans, et beaucoup d'autres articles, non détaillés, le tout au plus juste prix.
Ths. MOREAU,
151, Royale, encoig. Toulouse et St. Charles, 36,
20 jan — [En face l'Hôtel St. Charles.]

DEMANDE D'INFORMATION.
SI Mr. [illegible]

Quincaillerie à bon marché.
[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES.
SANS RESERVE.
PAR N. VIGNIE—ENCANTEUR
IL sera vendu, mercredi prochain, 18 mars, à 10 heures du matin, au magasin du soussigné, rue de la Douane, No. 28:
Un lot de Marchandises Sèches de choix, consistant principalement en mousselines nouvellement reçues et formant le plus grand et le plus bel assortiment encore offert sur ce marché:
Toile d'Irlande, 4[4] en pièces entières et demi do
Coutils fil, toile à draps, Bretagnes,
Mouchoirs de batiste, assortis,
Toile de Paris, listados, osnabourgs,
Huckaback, services de table, œil de perdrix
Brins à moustiquaire, blanc et brun;
Nappes et serviettes damassées,
Fil patenté, couleurs et qualités assorties
MOUSSELINES
Mousselines Suisses, qualités assorties,
Bishop et Victoria lawns,
Mousselines Victoria, rayées, et à carreaux,
dito de l'Inde,
dito jaconat et linon
dito à la renaissance;
Entredeux, garnitures, et cols brodés.
Conditions à la vente. — SMITH BRYAN,
Importeur général de marchandises étrangères.

MEUBLES A L'ENCAN.
PAR Wm. [illegible], Encanteur.
CE jour, 18 du courant, à 10 1[2] heures du matin, au No. 56, rue Conti, Tables en acajou, à allonges, à dîner, cartes, ouvrage, &c.; bois de lits en acajou à vitres, psyché, glaces, armoires, sofas, lits, sofas, chaises, berceuses, garde-manger, gravures, verrerie, pendules &c.
Ventes les Lundi, Mercredi et Vendredi.
On achète des Meubles, s'adresser au magasin. — 18 m

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
CLOUS! CLOUS! CLOUS!
MERCREDI, 18 mars, à 11 heures, il sera vendu à l'encan dépôt central, encoignure Lafayette et Magasins, pour clore une facture
1000 barillets Clous assortis — 18 mars—1

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Matériaux, Bois de charpente, Planches &c. &c.
PAR OCTAVE S. ROUSSEAU,
Juge et ex officio encanteur pour la paroisse de St. Bernard.
VENDREDI 20 mars 1846, à dix heures du matin, il sera vendu sans réserve, au moulin à scie de M. M. Villavaso en ladite paroisse, sur le "Battle Ground" à environ quatre milles au dessous de la Nouvelle Orléans—Une grande quantité de bois de charpente, de différentes proportions et qualités, planches, lattes et bardeaux, [illegible] bois de cyprès. Plus un lot de bois de chêne et de noyer.
Les conditions à la vente. — 18 mars—3

Six Acres de Terre dans l'île de Galveston.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
IL sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, le lundi 23 mars, à midi.
TROIS CENTS LOTS DE TERRE renfermant de cinq à vingt quatre acres chaque agréablement situés à l'île de Galveston, et convenables pour résidence ou pour le jardinage et des vacheries.
L'île est aussi saine que partout ailleurs; le gibier y abonde, les bords sont couverts d'huîtres, et le poisson ne manque pas. Les chemins sont superbes pour la promenade à cheval, et l'on peut se donner les plaisirs des bains, de la pêche, etc. Galveston est le grand entrepôt du Texas et a des communications avec tous les ports d'Europe, d'Asie, d'Amérique, du Mexique et des Antilles.
On peut voir les plans et descriptions de ces lots au bureau du ci devant consul texien, No. 9, Front Levée, ou au bureau des encanteurs, No. 8, Arcade de Banks. — 18mars

PAR SYKES & HYDE,
A. DEVALL, encanteur.
THE! THE! THE!
VENDREDI, 20 mars, à onze heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51, rue des Magasins, vis à vis l'Arcade de Banks,
1000 colis Thé, se composant de: Impérial, Poudre à canon, Souchong, Pouchong, Young Hyson, en demi paquets de 13 et 6 livres. Les boîtes sont fraîches et débarquent maintenant.
Les catalogues et les échantillons seront prêts le matin de la vente. — 18 mars—3

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.
Nlle Orléans, 5 mars 1846.
AVIS est donné par les présentes que John W. Willis, ex shérif de la paroisse de Franklin, s'est adressé à moi pour faire annuler les bons suivans:
1o. Un bon de deux mille huit cents piastres, souscrit par lui le 22 mai 1843 comme shérif et collecteur des taxes d'Etat dans la paroisse de Franklin pour l'année 1843, ensemble avec Samuel Scott, S. W. Greenwell et J. W. Osborn, comme cautions.
2o. Un bon de deux mille huit cent soixante douze piastres et quatre vingt deux cents, souscrit par lui le 12 septembre 1843, comme shérif et collecteur des taxes d'Etat de la paroisse de Franklin, pour l'année 1843, ensemble avec M. B. [illegible], Neil Bail, Samuel H. Bowden, comme cautions.
3o. Un bon de cinq mille cinq cent quatre vingt dix piastres et quinze sous, souscrit par lui le 9 octobre 1844, comme shérif et collecteur des taxes d'Etat de la paroisse de Franklin pour l'année 1844, ensemble avec S. W. Greenwell, Samuel Scott, Neil Bail et Wm. A. Thomas comme cautions.
Avis est donc donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annulés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 5 mars, en l'année de N. S. (L. S.) mil huit cent quarante-six, et la soixante dixième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, — ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat. — 11 mars—30f

AVIS—Conformément à un avis donné par les commissaires, une élection des directeurs de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique a eu lieu, le 3 mars 1846, au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville No 52, et les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues pour servir durant l'année prochaine
A. GORDON, — G. MURSON,
P. CONREY, Jr., — Wm MURE,
E. MILLAUDON.
Et à une assemblée des Directeurs de la dite compagnie du chemin à coulisses du Golfe du Mexique, tenue le 5 mars 1846, au bureau de A. Gordon, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour remplir les fonctions ci-après, savoir
MM. P. CONREY Jr., président pro-temp
G. MURSON, Contrôleur,
J. W. SMITH, Ingénieur en chef.
H. TURNER, Surintendant.
3649 actions ont déjà été prises, et on se propose de clore les livres aussitôt que l'on en aura placé 3000.
Les actionnaires sont informés, conformément à la section 4ème de la charte de cette Compagnie, qu'en vertu d'une résolution du conseil des directeurs, ils sont appelés à faire le 6 avril prochain, entre les mains de M. G. Murson, contrôleur, un second paiement de *trois piastres par action*.
Nlle Orléans, 6 mars 1846. — 10mars—1 m 3 p s

La meilleure occasion d'acquérir la Langue Anglaise.
UN COURS de langue Anglaise, d'après le *Système Oral*, est ouvert par M. EUGENE [illegible], rue Condé, No. 102, (maison neuve, entre la rue de l'Hôpital et la rue du Quartier. Les personnes qui désireraient le suivre et apprendre facilement à *parler* et à écrire l'Anglais, y seront admises comme suit:
Les demoiselles de une heure à deux heures et demie.
Les jeunes gens de sept heures à huit heures et demie du soir.
Conditions. $5 par mois d'avance.
M. [illegible] continue à donner des leçons en particulier et à recevoir des pensionnaires dans sa famille.
6 mars—1m

CHARRONNAGE DE PHILADELPHIE.
LES soussignés ont actuellement en mains et reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co., de Philadelphie, un grand assortiment de CHARRONNAGES, consistant en Drays forts et légers, avec essieux en fer et en bois, charrettes fortes et légères, avec deux différentes dimensions pour boeufs et chevaux, roues de charrettes, brouettes, qu'ils offrent à vendre à très bas prix et à des conditions avantageuses.
EMMERSON, TOURNÉ & Co,
10 nov — 158, Tchoupitoulas.

MAGASINAGE! MAGASINAGE!
LES soussignés sont maintenant prêts à faire transporter de la Levée, et déposer dans les beaux magasins à l'épreuve du feu connus sous le nom de l'Union, Western, Phoenix et Branch, toutes espèces de marchandises et produits de l'Ouest, sous le plus bref délai et aux taux les plus raisonnables. Ayant constamment dans leur emploi un grand nombre de travailleurs expérimentés, ils offrent de grands avantages aux personnes qui déposent des marchandises chez eux et dans la livraison de leurs marchandises, &c. qui ne peuvent être surpassés par aucun autre établissement en ville.
EMERSON, TOURNÉ & Co,
11 fev — 158, rue Tchoupitoulas.

$5 DE RECOMPENSE.
S'EST égaré le 4 mars, le négrillon nommé BENIS, d'environ 7 ans, vêtu d'un habit de drap noir, d'un pantalon de cotonnade à raies, et d'une paire de brodequins neufs. Il est très intelligent, parle français et anglais et répond aussi [illegible]. La dite récompense sera payée à quiconque le ramènera chez le soussigné, rue St. Paul, entre les rues Julie et Girod, en face le cimetière Protestant.
7 mars— — B. GUSMAN.

Avis aux Emigrants Européens et autres. Terres à vendre.
Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignements, au soussigné. — [illegible]
Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement [illegible] dans l'enclos de la glacière appartenant à M. [illegible] — [illegible]—6m

AVIS.
Le soussigné a à vendre aux prix les plus bas, à sa serre située rue St.-Charles, une grande et belle collection de Roses mousseuses, œillets flamands, camélias, Azalias, Rhododendrums, Jasmins, Géraniums, Dahlias, Cactus, [illegible], et une grande variété d'autres plantes de serres chaudes et exotiques.
Il a environ une centaine de superbes roses.
Les ordres qui lui seront envoyés, recevront une attention toute particulière; et rien ne sera demandé pour le transport des plantes sur les bateaux à vapeur.
29 nov—4m — JOHN M. BACH

DIVERS—Reçu par les divers arrivages et à vendre par les soussignés:—150 barils vin blanc; 20 barriques vin de Château Margaux, 25 do Haut Brion, 100 caisses liqueurs assorties, 40 caisses vin de Gruau Larose, 350 do différentes marques; 150 caisses cornichons &c au vinaigre; 100 caisses eau de fleurs d'oranger, 30 do gurgnolet, 10 douzaines pâtés truffés; 100,000 bouchons, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co.
5 mars — 34, Tchoupitoulas

CIGARES—450 milliers comprenant toutes les marques favorites de la Havane, de qualité supérieure, venant d'être reçus et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 mars — 34 Tchoupitoulas

PRODUITS DE L'OUEST—Constamment en mains, tels que Farine, Porc, Bœuf, Graisse, etc, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 mars — 34 Tchoupitoulas

CUIRS—8 rouleaux cuirs à semelle, venant d'arriver et à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 mars — 34 Tchoupitoulas

POUDRE de chasse—[illegible], en barils, demi et quarts de barils, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, agents de la manufacture. — REYNAUD, CUCULLU & Co.
5 mars — 34, Tchoupitoulas

PAPIER à lettres—120 rames papier à lettres français pour correspondance européenne, 40 rames papier florette, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 mars — 34, Tchoupitoulas

SALERATUS—[illegible] barillets, à vendre par [illegible]
9 mars

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS [illegible]
4 mars

10 MILLIERS [illegible]

[illegible] J. B. BUSCONI, [illegible]

[illegible]